

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 20

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 20. Lausanne, 11 Novembre 1863. VIII^e Année

SOMMAIRE. — Notes sur la cavalerie française (*suite*). — Conférence internationale pour les secours à porter aux blessés en temps de guerre. — Instruction sur les subsistances (*suite*). — Nominations.

NOTES SUR LA CAVALERIE FRANÇAISE.

(*Suite.*)

Chaque élève applique, dans les escadrons de troupes de l'école dont il fait partie, le service d'officier de peloton, de semaine et de garde, ainsi que sur le terrain de manœuvres les théories apprises. Au sortir de l'école, suivant leurs examens, ils ont de bons numéros d'avancement dans leurs régiments.

III. *Sous-officiers d'instruction.* Cette division se forme des sous-officiers des corps de troupes à cheval, à raison de un sous-officier pour deux régiments de cavalerie et d'artillerie et pour deux escadrons du train d'artillerie ou des équipages militaires. Ces sous-officiers servant, à leur retour dans leurs corps, à l'instruction, sont pris de préférence parmi ceux qui figurent au tableau d'avancement, pour le grade de sous-lieutenant. Le programme des études est le même pour cette division que pour les officiers d'instruction, sauf les évolutions, en se conformant néanmoins à l'instruction première et au degré d'intelligence des élèves.

Voici le programme de leurs examens :

<i>Travail pratique.</i>	Sauteur dans les piliers.
Ecole du cavalier à pied.	Voltige et carrousel.
» » à cheval.	Natation.
» de peloton à cheval.	Escrime et maniement des armes.
» d'escadron à cheval.	Application sur le terrain du service en campagne.
Equitation académique.	